

SAINT-DIONISY

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, M. QUENTIN, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CMBET PETIT-JEAN, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme MANE, Mme ORAND-GABRIEL, Mme FAUQUET

Absents excusés : Mme LIRON, M. JURADO, Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme ORAND-GABRIEL)

Secrétaire : M. FARGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

**OBJET : BUDGET GENERAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le compte administratif 2023 du budget général fait apparaître :

<u>Reports 2022 (pour rappel)</u>	
Excédent d'investissement	422 052,12
Excédent de fonctionnement	59 871,01
<u>Solde d'exécution 2023</u>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 109 437,26
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	256 235,46
<u>Restes à réaliser :</u>	
Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de :	166 900,00
Un reste à réaliser en recettes d'investissement de :	131 651,43
Besoin net de la section d'investissement	-

Le résultat de la section fonctionnement s'élevant à 316 106,47 € doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section fonctionnement, soit en réserve pour assurer le fonctionnement de la section investissement.

Au vu des programmes d'investissement projetés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour décide :

- D'inscrire 246 106,47 € en section d'investissement au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- De reporter le solde (soit 70 000,00 €) en excédent de fonctionnement (002 excédent de fonctionnement reporté) au budget 2024



Fait à Saint-Dionisy, le 28 mars 2024

Le Maire,  
Jean-Christophe GREGOIRE